



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Nancy, le 22 janvier 2015

Le recteur
Chancelier des universités de Lorraine

à

Madame et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les inspecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale,
Monsieur le président de l'Université de Lorraine,
Messieurs les directeurs de l'ENIM et de l'ENSAM
Mesdames et messieurs les directeurs du CROUS, du CREPS, de la DRJS, du CRDP, de l'ONISEP,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chefs de division du rectorat

Le chef de division
L.SEYER

DPAE

Division des Personnels
d'administration et
d'encadrement

Mél.

ce.dpae@ac-nancy-metz.fr

Dossier suivi par

Colette Schreyer

03 83 86 22 71

Carole Hoban

03 83 86 23 20

Laurence Lamblin

03 83 86 26 03

Aline Schwartz

03 83 86 23 78

Fax : 03 83 86 20 79

Mél.

colette.schreyer@ac-nancy-
metz.fr

2, rue Philippe de Gueldres

C.O. n° 30013

54035 Nancy Cedex

Téléphone standard

03.83.86.20.20

Accueil du public

du lundi au vendredi

de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de 2^{ème} classe.

Référence : Note de service n° 2015-007 du 16 janvier 2015 publiée au BO n° 4 du 22 janvier 2015.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la note de service citée en référence concernant l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de 2^{ème} classe.

1. Conditions requises pour l'inscription

Soit :

A - appartenir à un corps de catégorie A de personnels enseignants de l'enseignement du 1^{er} ou du 2nd degré ou de personnels d'éducation ou d'orientation ou de la filière administrative relevant du ministre de l'éducation nationale et dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 ;

et

justifier de dix années de services effectifs en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs de ces corps ;

et

avoir exercé à temps plein, en position d'activité ou de détachement, pendant 20 mois au moins de façon continue ou fractionnée, durant les 5 dernières années scolaires, des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation.

B - justifier de 5 ans de services effectifs en qualité de titulaire nommé dans un ou plusieurs des emplois suivants : directeur adjoint de SEGPA, directeur d'EREA ou d'ERDP, directeur d'établissement spécialisé ou directeur d'école du 1^{er} degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Les conditions de service sont appréciées au 1^{er} septembre 2015.

2. Procédure et calendrier

Les candidats doivent remplir une demande d'inscription sur liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de 2ème classe (annexe I).

Le dossier complet, revêtu de l'avis circonstancié du supérieur hiérarchique, sera transmis à la DSDEN du département dont relève le candidat avant le 5 février 2015. Une copie sera adressée parallèlement au rectorat, bureau DPAE 4, pour cette même date.

Les services académiques vérifieront la recevabilité des demandes et informeront les intéressés en cas de non-recevabilité.

Les candidats seront reçus en entretien. Les délais étant très contraints, ces entretiens pourront avoir lieu pendant les vacances de février. Il appartiendra, en conséquence, aux candidats de prendre leurs dispositions pour se rendre disponibles à cette période.

Les personnels titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS), inscrits sur la liste d'aptitude, peuvent être nommés dans les fonctions de directeur d'EREA ou de directeur d'ERPD. Ils devront en formuler explicitement la demande (cf. Annexe I, vœux du candidat).

La commission académique compétente se réunira le jeudi 19 mars 2015 et les candidatures seront examinées par la CAPN des personnels de direction qui se réunira les 2 et 3 juin 2015. Les candidats retenus recevront une proposition d'affectation dans une académie en fonction de leurs vœux et des postes à pourvoir après la nomination des lauréats de concours.

Pour le Recteur
Pour la Secrétaire Générale
par délégation
La Directrice des ressources humaines



Irmine Cutin

Gille PECOUT